

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Généralités et domaine de validité

Pour être valide, tout contrat conclu entre la société ZUM WALD, Maschinen- & Apparatebau, 3762 Erlenbach i.S. (UID : CHE-107.201.735) (appelée ci-après «ZUM WALD») et le client nécessite un accusé de réception de commande écrit de la part d'ZUM WALD. Les livraisons, prestations et offres d'ZUM WALD s'effectuent uniquement sur la base de l'accusé de réception de commande correspondant ainsi que des présentes CGV. Les conditions contraires du client (notamment les conditions d'achat et d'approvisionnement) ainsi que les clauses s'écartant des présentes CGV ne sont valides que si les parties contractantes en ont convenu expressément et par écrit.

Le client s'engage à fournir à ZUM WALD toutes les informations et tous les documents étant ou pouvant être nécessaires pour la fourniture de la prestation faisant l'objet du contrat. Le client doit vérifier que l'accusé de réception de commande contient bien les informations communiquées et notifier immédiatement à ZUM WALD toute divergence par écrit.

ZUM WALD est en droit d'utiliser, pour ses travaux, les informations techniques livrées par le client sans autre vérification préalable, à moins qu'un accord écrit contraire n'ait été convenu.

2. Prix et modalités de paiement

Les prix qui font foi sont ceux contenus dans l'accusé de réception de commande d'ZUM WALD. Sauf mention contraire, les prix s'entendent hors emballage, assurance, transport et TVA.

Le client est tenu de régler sans déduction le montant qui lui est facturé par ZUM WALD dans un délai de 30 jours à compter de la date d'établissement de la facture. En cas de non-respect du délai de paiement, le client est considéré en retard de paiement sans qu'il y ait besoin d'un courrier de rappel. Le client renonce expressément à compenser toute créance existant à l'égard d'ZUM WALD par des créances qu'ZUM WALD fait valoir vis-à-vis du client.

Si la propriété de la marchandise livrée par ZUM WALD est cédée avant paiement et si le client se trouve en retard de paiement, ZUM WALD est en droit de résilier le contrat et d'exiger la restitution de la marchandise livrée.

3. Réserve de propriété

ZUM WALD est en droit de faire inscrire, sur la marchandise fournie, une réserve de propriété jusqu'au paiement intégral du montant facturé. Le client doit signaler à ZUM WALD tout changement de domicile si celui-ci a lieu avant le paiement intégral du montant de la facture.

4. Livraison, lieu et délai de livraison

Le lieu de livraison est le siège social d'ZUM WALD. Est considérée comme livraison la mise à disposition de la marchandise en ce lieu.

Sauf accord contraire, les délais de livraison et de prestation fixés par ZUM WALD ne sont pas contraignants. Si un retard dont ZUM WALD ne peut être tenu responsable survient dans les délais de livraison et de prestation fixés par un accord contraignant, alors ZUM WALD est en droit d'exiger une prolongation du délai correspondant au retard subi. Si le retard dure plus de trois (3) mois, alors le client est en droit de résilier le contrat après fixation d'un nouveau délai d'au moins 14 jours.

5. Réception

Le client s'engage à inspecter et à tester la marchandise livrée dès son arrivée afin de détecter d'éventuels défauts. Les défauts constatés doivent alors être notifiés immédiatement à ZUM WALD.

6. Transfert du risque

Le risque associé à la marchandise à livrer est transféré au client dès que celui-ci est informé de la mise à disposition de la marchandise sur le lieu de livraison conformément au point 4 ci-avant. Si un transport de la marchandise à livrer est convenu en sus, le risque est transféré dès que la marchandise est transmise aux personnes chargées du transport, quelles qu'elles soient.

7. Garantie contractuelle et légale

Tous les droits de garantie sont exclus dans les limites de la loi. En particulier, le client ne peut prétendre à l'élimination des défauts dont ZUM WALD ne peut être tenu pour responsable et qui étaient inconnus d'ZUM WALD. Si les droits de garantie ne peuvent pas être exclus et que le client les fait valoir, ZUM WALD a le droit à amélioration. L'amélioration est effectuée au siège d'ZUM WALD, le transport nécessaire ainsi que les coûts liés au transport étant alors à la charge du client. Si la marchandise améliorée présente encore des défauts, le client est autorisé à faire valoir ses droits de garantie légaux.

Les droits de garantie ne doivent pas être cédés par le client à des tiers.

La responsabilité des éventuels dommages affectant le client au cours de l'exécution des prestations contractuelles est exclue dans les limites imposées par la loi. Est notamment exclue la responsabilité des dommages provoqués par une légère négligence d'un collaborateur ou d'un organe d'ZUM WALD. ZUM WALD assume expressément la responsabilité des seuls dommages découlant d'une grave négligence ou d'une action préméditée d'un collaborateur ou d'un organe d'ZUM WALD.

ZUM WALD n'assume la responsabilité des dommages découlant de retards dans les délais de prestation et de livraison que si les retards ont été causés intentionnellement ou par grave négligence d'ZUM WALD.

Les informations fournies par ZUM WALD quant aux caractéristiques et possibilités d'utilisation des produits et prestations qu'il propose ne constituent aucunement des garanties, sauf convention contraire écrite entre les parties. Ces informations reposent sur les expériences et connaissances générales acquises par ZUM WALD et ne sont que des valeurs indicatives. Ni les informations produit, ni les spécifications/destinations convenues ne libèrent l'auteur de la commande de l'obligation de tester et de vérifier l'adéquation technique et légale à l'utilisation prévue du produit.

8. Interdiction de cession

Le client n'est pas autorisé à céder, en tout ou partie, les créances qu'il a vis-à-vis d'ZUM WALD, ni à céder en tout ou partie à un tiers la relation contractuelle qu'il entretient avec ZUM WALD. Dans les deux cas, le consentement écrit d'ZUM WALD est exigé.

9. Droit applicable

Toutes les relations contractuelles existant entre ZUM WALD et le client, et donc toutes les marchandises et prestations fournies en Suisse et à l'étranger, sont régies exclusivement par le droit suisse. Le droit matériel suisse (Code des obligations et Code civil) s'applique.

Si des dispositions des présentes CGV sont ou deviennent légalement inapplicables ou irréalisables en tout ou partie, la validité des autres dispositions reste intacte.

10. Lieu d'exécution, for juridique

Le lieu d'exécution pour toutes les livraisons et prestations aussi bien d'ZUM WALD que du client est le siège social d'ZUM WALD.

Le for juridique pour tous les litiges directs et indirects découlant de la relation contractuelle existant entre le client et ZUM WALD est le siège le tribunal régionale Oberland à 3600 Thun, Suisse (Reginalgericht Oberland in 3600 Thun, Schweiz).

01.01.1995

01.01.2005 attester (renouveler)

01.01.2015 attester (renouveler)